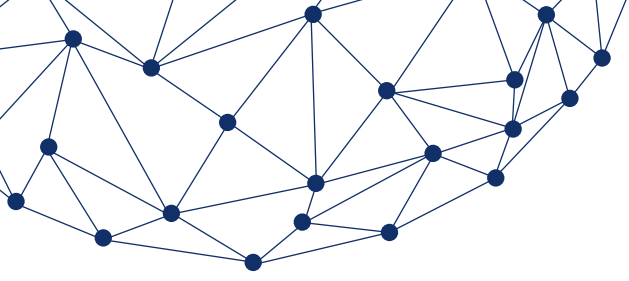


EXIGENCE DE L'ITIE 2.6

Participation de l'État et
entreprises d'État

Note d'orientation



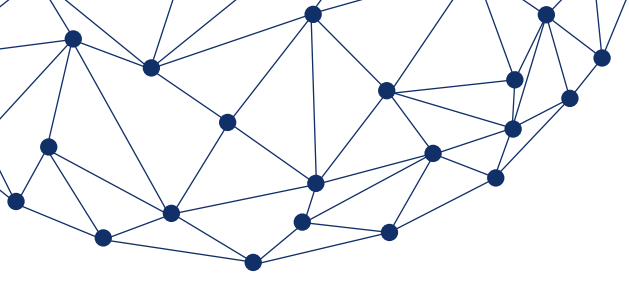
La présente note a été diffusée par le Secrétariat international de l'ITIE pour donner des orientations aux pays mettant en œuvre l'ITIE sur la manière de satisfaire aux Exigences de la Norme ITIE. Il est conseillé au lecteur de se reporter directement à la Norme ITIE et de contacter le Secrétariat international pour tout éclaircissement supplémentaire.

Les coordonnées de contact sont disponibles sur www.eiti.org/fr

Secrétariat international de l'ITIE
Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège
+47 222 00 800
secretariat@eiti.org

Table des matières

Résumé	4
Aperçu des étapes	6
Exigence 2.6	9
Comment mettre en œuvre l'Exigence 2.6?	10
Étape 1 – Convenir d'une définition des entreprises d'État	10
Étape 2 – Dresser une liste exhaustive de toutes les participations de l'État dans des entreprises et projets extractifs et décrire les conditions associées	11
Étape 3 – Décrire tout changement intervenu dans les participations de l'État au cours de l'année examinée	16
Étape 4 – Évaluer la matérialité des revenus des entreprises d'État et des paiements qu'elles ont versés au gouvernement	17
Étape 5 – Examiner et décrire les relations financières réglementaires entre les entreprises d'État et le gouvernement	20
Étape 6 – Décrire les relations financières entre les entreprises d'État et le gouvernement dans la pratique	23
Étape 7 – Décrire tout prêt ou toute garantie de prêt accordés par l'État ou l'entreprise d'État à des entreprises extractives	27
Étape 8 – Communiquer avec toutes les entreprises d'État significatives concernant la publication de leurs états financiers	29
Étape 9 – Explorer les possibilités de la divulgation pour améliorer la passation des marchés, la sous-traitance et la gouvernance des entreprises d'État	31
Diffusion et utilisation des données	34
Ressources supplémentaires	36



Résumé

Les entreprises d'État jouent un rôle important dans l'exploitation des ressources naturelles et dans la gestion du secteur extractif¹. Alors que certaines sont des entreprises commerciales ou des opérateurs – qui vendent du pétrole brut ou des minerais bruts, gèrent la part de l'État ou participent directement aux opérations extractives –, d'autres sont des entités réglementaires ou administratives, ou des instruments de développement économique ou étatique.

De nombreuses entreprises d'État jouent un rôle à la fois commercial et non-commercial. Les entreprises d'État peuvent générer des revenus importants pour l'État, permettre à un gouvernement d'exercer un contrôle accru sur le secteur, contribuer à l'amélioration des technologies et compétences locales, gérer l'exposition aux risques de la transition énergétique, ou remédier aux défaillances du marché en proposant des services qui, sinon, ne seraient pas fournis par le secteur privé. En outre, de nombreux pays ont recours à la participation de l'État au capital des entreprises pour tirer des revenus supplémentaires des projets extractifs (en plus des recettes fiscales).

La gouvernance de la participation de l'État et des entreprises d'État a des implications considérables pour les finances publiques et pour l'économie en général. Bien que certaines entreprises d'État aient contribué de manière significative au développement et à la génération de revenus, d'autres se sont heurtées à des problèmes de mauvaise gouvernance et de corruption. Les premiers résultats du rapportage ITIE et de la Validation ont montré que même si les transactions financières liées aux entreprises d'État sont devenues plus transparentes, la demande d'amélioration des normes de transparence autour de la gouvernance des entreprises d'État continue.

L'[Exigence 2.6](#) de la Norme ITIE stipule que, lorsque la participation de l'État dans les industries extractives génère des revenus significatifs pour l'État, il convient de fournir les informations suivantes : (1) une explication des règles et pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État, et (2) le niveau de participation de l'État et des entreprises d'État dans les entreprises minières, pétrolières et gazières opérant dans le pays, y compris dans les entreprises détenues par des filiales d'entreprises d'État ou par le biais de joint-ventures.

1. Le terme « entreprise d'État » désigne une entreprise détenue entièrement ou en partie par le gouvernement. Le rôle des entreprises d'État varie selon les pays, et dans le secteur des ressources naturelles, les entreprises d'État sont souvent responsables des activités commerciales et non commerciales. On peut les décrire comme des institutions à caractère commercial détenues majoritairement par l'État, qui vendent des biens ou des services, ou gèrent les parts de l'État et dressent leurs propres bilans comptables. Voir : FMI (2007), « Manuel sur la transparence des finances publiques ». Section 1.1.4 « Les relations entre l'administration publique et les sociétés publiques doivent être régies par des dispositions claires. » Pages 17-22. Disponible en ligne à <https://www.imf.org/fr/Publications/Manuals-Guides/Issues/2016/12/31/Manual-on-Fiscal-Transparency-2007-20556>.

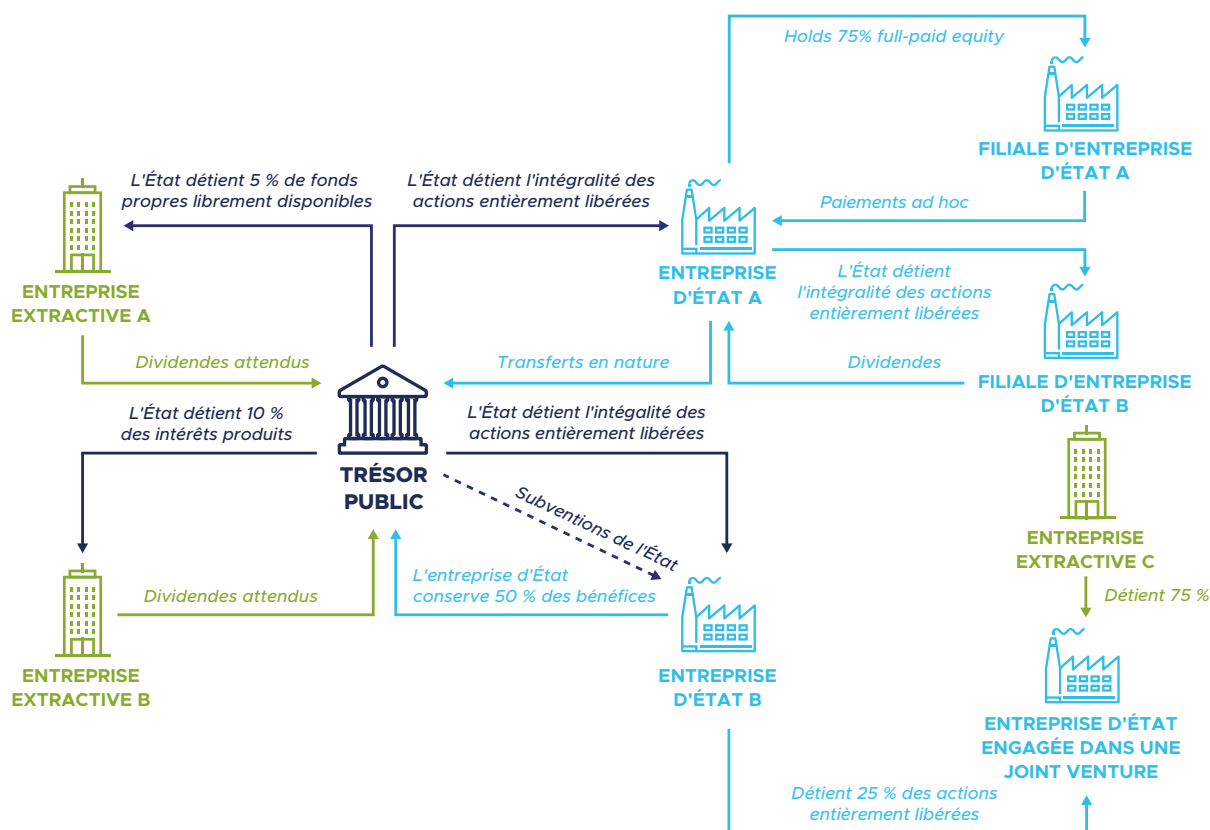
La présente note fournit des orientations aux groupes multipartites (GMP) sur la manière de déclarer la participation de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE, propose une série d'exemples provenant de pays mettant en œuvre l'ITIE et décrit les possibilités de renforcer la diffusion et l'utilisation des données.

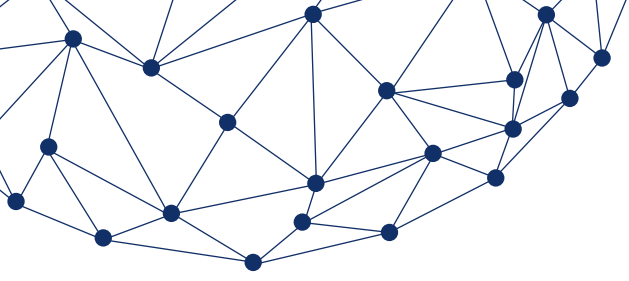
À quelles questions les données peuvent-elles aider à répondre ?

- 1) Quels revenus l'État peut-il espérer retirer de sa participation directe et indirecte dans le secteur extractif ?
- 2) Combien l'État ou l'entreprise d'État dépensent-ils pour remplir les conditions de leur participation dans le secteur, qu'ont-ils le droit de recevoir et combien perçoivent-ils en revenus ?
- 3) Quelles sont les règles en matière d'audit des entreprises d'État et comment sont-elles respectées ?
- 4) L'État ou les entreprises d'État gèrent-ils les revenus tirés de leur participation dans le secteur de manière transparente et saine ?
- 5) L'entreprise d'État est-elle un partenaire crédible avec lequel une entreprise étrangère peut conclure un partenariat commercial ?

Participation de l'État dans les industries extractives

Cartographie des relations fiscales entre l'État et les entreprises extractives





Aperçu des étapes

Étapes	Principales questions à considérer	Exemples
<p>Étape 1: Convenir d'une définition des entreprises d'État (p.10)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la définition des entreprises d'État qui convient dans le contexte national, compte tenu de la définition minimale donnée par la Norme ITIE et la législation nationale ? • Quelles entreprises appartiennent majoritairement au gouvernement (50 % + 1 action) ? Dans quelles entreprises l'Etat exerce-t-il un degré équivalent de contrôle sans pour autant détenir la majorité des parts ? • Ces entreprises sont-elles principalement engagées dans le secteur extractif pour le compte du gouvernement (c.-à-d. détention de licences extractives, détention d'actions dans des entreprises extractives) ? Il est également possible de tenir compte des rôles non-commerciaux joués par l'entreprise, par exemple en tant que concessionnaire pour le compte du gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Nigéria
<p>Étape 2: Dresser une liste exhaustive de toutes les participations de l'État dans des entreprises et projets extractifs (p.11)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les participations directes du gouvernement dans des entreprises extractives, y compris les participations minoritaires et dans les entreprises d'Etat? • Quelles sont les participations des entreprises d'État dans des filiales, des joint-ventures et d'autres entreprises extractives ? • Quelles sont les participations des entreprises d'État dans des contrats de partage de production et d'autres projets extractifs ? • Quelles sont les conditions liées à chacune des participations détenues par l'État ou les entreprises d'État ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Kazakhstan • Indonésie • Ghana • Philippines
<p>Étape 3: Décrire tout changement intervenu dans les participations de l'État au cours de l'année examinée (p.16)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été les changements apportés à la participation de l'État ou de l'entreprise d'État dans des entreprises extractives au cours de l'année examinée ? • Quels ont été les termes de la transaction pour chaque changement apporté à la participation de l'État ou de l'entreprise d'État au cours de l'année examinée ? (C.-à-d. à combien la participation a-t-elle été estimée ? Quelle rétribution a été versée ?) 	<ul style="list-style-type: none"> • Indonesia • Ghana

Étapes	Principales questions à considérer	Exemples
<p>Étape 4: Évaluer la matérialité des revenus des entreprises d'État et des paiements qu'elles ont versés au gouvernement (p.17)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises d'État collectent-elles des revenus (en espèces ou en nature) auprès de sociétés privées ou de filiales/joint-ventures extractives ? Quelle est la valeur de ces revenus ? • Les entreprises d'État versent-elles des paiements ou des transferts au gouvernement ? Quelle est la valeur de ces paiements ou transferts ? • Quel est le seuil de déclaration qu'il convient d'adopter pour sélectionner les entreprises d'État qui seront tenues de divulguer des informations compte tenu du contexte national ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Cameroun • République démocratique du Congo
<p>Étape 5: Examiner et décrire les relations financières réglementaires entre les entreprises d'État et le gouvernement (p.20)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les dispositions législatives et réglementaires qui régissent la participation de l'État dans le secteur extractif ? • L'entreprise d'État a-t-elle le droit de recevoir des transferts budgétaires ou des subventions ? • Le conseil d'administration de l'entreprise d'État peut-il décider de ses propres dividendes ? • L'entreprise d'État peut-elle conserver des bénéfices ? • L'entreprise d'État peut-elle réinvestir dans ses opérations ? • L'entreprise d'État peut-elle solliciter un financement par des tiers (dettes ou actions) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nigéria • Colombie • Irak
<p>Étape 6: Décrire les relations financières entre les entreprises d'État et le gouvernement dans la pratique (p.23)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble, les relations financières de l'entreprise d'État avec le gouvernement ont-elles été conformes aux règles (telles que décrites à l'étape 4) au cours de l'année examinée ? • L'entreprise d'État a-t-elle reçu des transferts budgétaires, des subventions ou autres capitalisations de l'État au cours de l'année examinée ? Si oui, quelle en était la valeur correspondante ? • L'entreprise d'État a-t-elle déclaré et/ou versé des dividendes au cours de l'année examinée ? Si oui, quelle était la valeur correspondante ? • L'entreprise d'État a-t-elle conservé des bénéfices au cours de l'année examinée ? Si oui, quelle était la valeur correspondante ? • L'entreprise d'État a-t-elle réinvesti dans ses opérations au cours de l'année examinée ? Si oui, quelle était la valeur correspondante ? • L'entreprise d'État a-t-elle des encours de financement ou de nouveaux financements provenant de tiers (dettes ou actions) au cours de l'année examinée ? Si oui, quelle était la valeur correspondante ? 	<ul style="list-style-type: none"> • République du Congo • Albanie • Kazakhstan

EXIGENCE DE L'ITIE 2.6

Participation de l'État et entreprises d'État
Note d'orientation

Étapes	Key considerations	Exemples
<p>Étape 7: Décrire tout prêt ou toute garantie de prêt accordés par l'État ou l'entreprise d'État à des entreprises extractives (p.27)</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'État avait-il des prêts ou des garanties de prêts en cours en faveur d'entreprises (y compris les entreprises d'État) ou de projets extractifs durant l'année examinée ?• L'entreprise d'État avait-elle des prêts ou des garanties de prêts en cours en faveur d'entreprises ou de projets extractifs durant l'année examinée ?• Quelles sont les conditions de chaque prêt ou garantie identifiés ? Par exemple, échéance, modalités de remboursement, taux d'intérêt.	<ul style="list-style-type: none">• Mongolie• Afghanistan
<p>Étape 8: Communiquer avec toutes les entreprises d'État significatives concernant la publication de leurs états financiers (p.29)</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'entreprise d'État a-t-elle des états financiers ? Sont-ils audités ? Sont-ils préparés conformément à des normes comptables internationales, comme les Normes internationales d'information financière ? Ont-ils été audités conformément à la norme internationale ?• Les états financiers de l'entreprise d'État sont-ils publiés ? Dans la négative, y a-t-il une raison à cela ?• Si la publication, par l'entreprise d'État, de ses états financiers complets est impossible, l'entreprise d'État est-elle disposée à publier un résumé de son bilan, de son compte de résultat et de ses flux de trésorerie ? Quelles autres mesures intermédiaires peuvent être prises ?	<ul style="list-style-type: none">• Guinée• Indonésie
<p>Étape 9: Explorer les possibilités de la divulgation pour améliorer la passation des marchés, la sous-traitance et la gouvernance des entreprises d'État (p.31)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Quelles sont les règles et pratiques liées à la gestion des dépenses de l'entreprise d'État (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) ?• Quelles sont les règles et pratiques liées à la passation des marchés de l'entreprise d'État ?• Quelles sont les règles et pratiques liées à la sous-traitance de l'entreprise d'État ?• Quelles sont les règles et pratiques liées à la gouvernance de l'entreprise d'État ? Par exemple : composition, nomination, mandat et code de conduite du conseil d'administration et de la direction.	<ul style="list-style-type: none">• Mongolie• Cameroun

Exigence 2.6

a) Lorsque la participation de l'État dans les industries extractives génère des recettes significatives, les pays mettant en œuvre l'ITIE **doivent** fournir les informations suivantes :

i) Une explication du rôle des entreprises d'État dans le secteur et des règles et pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État, à savoir les règles et les pratiques régissant les transferts de fonds entre l'entreprise d'État et l'État lui-même, les bénéfices non répartis, le réinvestissement et le financement par des organismes tiers. Sont également visés les transferts, les bénéfices non répartis, le réinvestissement et le financement par des tiers liés aux opérations en joint-venture et intéressant les filiales des entreprises d'État.

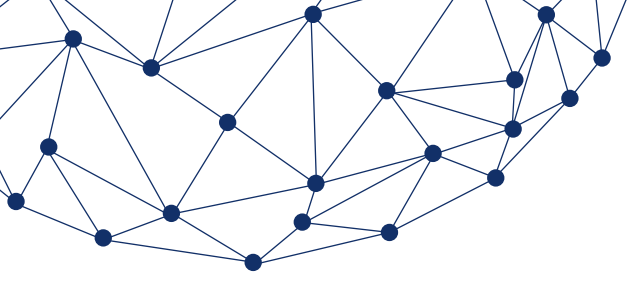
Aux fins de la mise en œuvre de l'ITIE, une entreprise d'État est une entreprise dont le capital appartient exclusivement ou majoritairement à l'État et qui est engagée dans des activités extractives pour le compte de l'État. Sur ce point, le Groupe multipartite **est encouragé** à discuter et à documenter sa définition du terme « entreprise d'État », en tenant compte de la législation nationale et des structures gouvernementales.

ii) La communication par le gouvernement et par les entreprises d'État de leur niveau de participation dans les entreprises minières, pétrolières et gazières opérant dans ces secteurs particuliers de l'industrie nationale, y compris dans les entreprises détenues par des filiales d'entreprises d'État ou par le biais de joint-ventures, ainsi que de tout changement dans leur niveau de participation durant la période de déclaration.

Ces informations **doivent** révéler les conditions précises de leur participation au capital, et notamment leur niveau de responsabilité eu égard à la couverture des dépenses à différents stades du cycle du projet (par exemple le capital entièrement libéré, les fonds propres libres ou les intérêts reportés). Lorsque le niveau de participation du gouvernement ou des entreprises d'État a subi des modifications durant la période de déclaration, il leur **incombe** de divulguer les termes des transactions effectuées, y compris tout ce qui touche à l'évaluation financière et aux gains générés. Lorsque le gouvernement ou les entreprises d'État ont accordé des prêts ou des garanties à des entreprises minières, pétrolières et gazières opérant dans le pays, les détails de ces opérations **devront** être divulgués, y compris la durée et les conditions du prêt (par exemple, le taux d'intérêt et le calendrier de remboursement). Les Groupes multipartites **pourront envisager** de comparer les conditions de ces prêts à celles de prêts aux conditions du marché.

b) Il **revient** aux entreprises d'État de rendre publics leurs états financiers audités ou principaux documents financiers (c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie) si des états financiers ne sont pas disponibles.

c) Les pays mettant en œuvre l'ITIE **sont encouragés** à présenter en détail les règles et les pratiques liées aux charges d'exploitation et aux dépenses en capital des entreprises d'État, ainsi qu'aux marchés passés, à la sous-traitance et à la gouvernance d'entreprise, par exemple la composition du conseil d'administration et la désignation des administrateurs, leur mandat et le code de conduite.



Comment mettre en œuvre l'Exigence 2.6 ?

Le Secrétariat international de l'ITIE recommande aux groupes multipartites de suivre l'approche étape par étape suivante pour faire rapport sur la participation de l'État dans le secteur extractif. Il est recommandé que les conclusions de chaque étape soient documentées par le groupe multipartite (par exemple dans le procès-verbal des réunions, les études de cadrage, les Rapports ITIE ou d'autres divulgations).

Conformément à ce qui est attendu par défaut, à savoir que les pays mettant en œuvre l'ITIE divulguent systématiquement les données requises par la Norme ITIE², le groupe multipartite devra travailler avec les entreprises d'État et les entités gouvernementales pour assurer la publication, par les entités dépositaires, des informations énumérées à l'Exigence 2.6. Le processus de rapportage ITIE devra étudier les informations mises à la disposition du public, combler toute lacune dans les données existantes et analyser les données afin de contribuer à l'amélioration de la transparence et de la gestion du secteur autour de la participation de l'État.



Étape 1 Convenir d'une définition des entreprises d'État

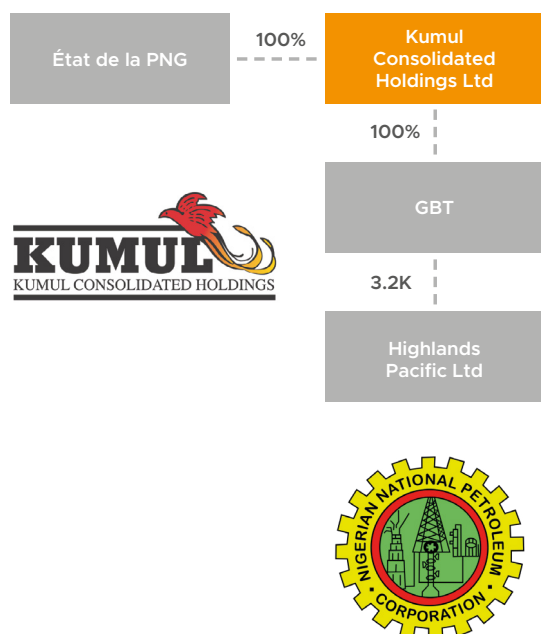
Le groupe multipartite devra d'abord convenir d'une définition des entreprises d'État qui corresponde au minimum requis par la Norme ITIE, en tenant compte du contexte local, y compris la législation nationale et les structures gouvernementales pertinentes. L'Exigence 2.6 précise qu'aux « fins de la mise en œuvre de l'ITIE, une entreprise d'État est une entreprise dont le capital appartient exclusivement ou majoritairement à l'État et qui est engagée dans des activités extractives pour le compte de l'État ».

La définition du groupe multipartite devra prendre en compte le cas des entreprises qui détiennent des licences extractives, de celles qui ont des participations dans d'autres entreprises extractives (structure de holding ou de gestion d'actifs) et des fonds souverains.

Le groupe multipartite pourra souhaiter, lorsqu'il s'accorde sur une définition d'entreprise d'État, tenir compte de la définition que fournit l'OCDE d'une entreprise sous contrôle de l'État, soit parce qu'il est le bénéficiaire effectif de la majorité des actions assorties d'un droit de vote, soit parce qu'il exerce un contrôle équivalent par d'autres voies.³

2. Décision du Conseil d'administration de l'ITIE, février 2018, <https://eiti.org/fr/node/10935>.

3. Voir page 15 et 16 des Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques 2015, https://www.oecd-ilibrary.org/fr/governance/lignes-directrices-de-l-ocde-sur-la-gouvernance-des-entreprises-publiques-2015_9789264244221-fr



En Papouasie-Nouvelle-Guinée, Kumul Consolidated Holdings est l'entreprise de gestion des actifs du gouvernement. Elle était considérée comme une entreprise d'État par le groupe multipartite, mais pourrait avoir été exclue.

Au Nigéria, la NNPC est la seule entreprise d'État dans les secteurs pétrolier et gazier.



Étape 2

Dresser une liste exhaustive de toutes les participations de l'État dans des entreprises et projets extractifs et décrire les conditions associées

Le groupe multipartite devra dresser une liste exhaustive des compagnies minières, pétrolières et gazières dans lesquelles le gouvernement détient des intérêts, que ce soit directement ou indirectement par le biais des entreprises d'État, y compris les participations minoritaires, les entreprises d'État et les autres formes de participation de l'État, ainsi que les entreprises constituées dans la juridiction du pays et à l'étranger. Il importe que cette évaluation soit exhaustive pour garantir que les participations de l'État dans des projets extractifs ne sont pas dissimulées par plusieurs couches de propriété d'entreprise.

Cette vue d'ensemble devra être publiée par le biais des systèmes gouvernementaux pertinents, par exemple sur le site Internet du ministère qui gère la participation de l'État et/ou des entreprises d'État. Les informations relatives aux actions que les entreprises d'État elles-mêmes détiennent dans des entreprises extractives et des joint-ventures devront être divulguées directement par les plateformes de publication des entreprises d'État, lorsqu'elles en ont. Si ces divulgations présentent des lacunes, les groupes multipartites devront veiller à ce que les informations soient divulguées par le biais du rapportage ITIE.

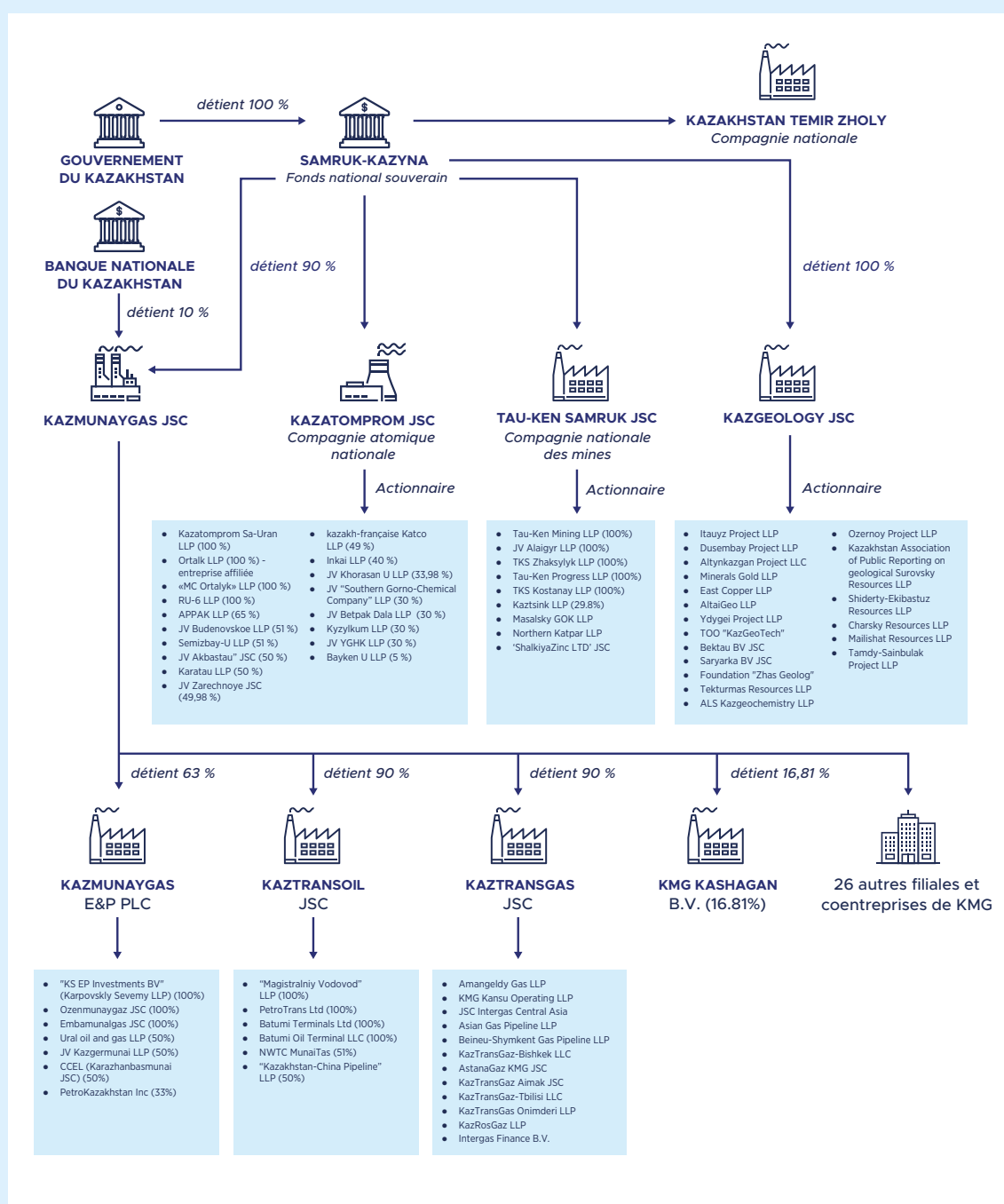
Le groupe multipartite devra veiller à ce que les conditions associées à la participation de l'État ou de l'entreprise d'État dans des entreprises soient clairement décrites, pour aider à comprendre si l'État est responsable des futurs investissements parce qu'il détient des parts dans des entreprises extractives ou si sa participation est « libre » (c.-à-d. qu'elle s'accompagne

EXEMPLE

Kazakhstan

Participation de l'État dans les secteurs minier, pétrolier et gazier

En raison de la complexité de la structure des entreprises d'État et des filiales, il convient de dresser un tableau complet de toutes les entreprises d'État ainsi que de leurs filiales. L'utilisation de divulgations existantes pour visualiser de telles structures peut permettre aux parties prenantes de mieux comprendre la participation de l'Etat dans le secteur.



Source : Secrétariat international de l'ITIE, d'après les informations publiées par les entreprises d'État.

Étape 2 uniquement de dividendes, mais pas de l'obligation de financer cette
Suite part des investissements de l'entreprise).

Ces informations devront être fournies pour toutes les participations de l'État dans le secteur extractif, y compris celles détenues par les filiales de l'entreprise d'État, et pas seulement celles qui sont considérées comme significatives pour la déclaration ITIE. Elles devront inclure des précisions sur les conditions de la participation du gouvernement ou des entreprises d'État au capital, y compris leur niveau de responsabilité en matière de couverture des dépenses à différents stades du cycle du projet, par exemple capital entièrement libéré, fonds propres libres ou intérêts reportés. L'information sur les participations du gouvernement ou des entreprises d'État à des projets pétroliers et gaziers devra comprendre l'information sur les droits aux parts de production, conformément aux conditions financières définies pour le projet. Ces informations devront être divulguées par le biais des systèmes du gouvernement ou des entreprises, dans la mesure du possible, les Rapports ITIE comblant les lacunes en matière de divulgation.

EXEMPLE

Indonésie Subventions des entreprises d'Etat

Ci-dessous, les filiales de l'entreprise d'État PT Aneka Tambang en 2016. Il faudra mieux définir le terme « propriété indirecte », en indiquant clairement la structure des filiales de l'entreprise d'État et celle des filiales des filiales de l'entreprise d'État.

Table 34 The list of subsidiaries of PT Aneka Tambang Tbk engaged in the extractive sector

No	Type of Ownership	Company	Percentage of Shares (2016)	Business Field
1	Direct ownership	Indonesia Coal Resources	100%	Coal exploration and mining operator
2	Direct ownership	PT Antam Resourcindo	99.98%	Exploration and mining operator
3	Direct ownership	PT Dwimitra Enggang Khatulistiwa (not yet operating commercially)	99.5%	Exploration and mining operator
4	Direct ownership	PT Cibaliung Sumberdaya	99.15%	Exploration, mining construction and development, mining, production, processing and refining, transportation and sales in the gold industry
5	Indirect ownership	PT GAG Nikel Indonesia (not yet operating commercially)	100%	Exploration and mining operator
6	Indirect ownership	PT Citra Tobindo Sukses Perkasa	100%	Coal exploration and mining operator
7	Indirect ownership	PT Jatim Arindo Persada (not yet operating commercially)	100%	Coal exploration and mining operator

Étape 2

Suite

Les termes associés à la participation au capital déterminent les obligations et les responsabilités de l'actionnaire. Par exemple, ils définissent le niveau de responsabilité de l'actionnaire (l'État ou l'entreprise d'État) en matière de couverture des dépenses à différents stades du cycle du projet. Ils comprennent :

- **Participation entière** : Participation aux conditions du marché. Il incombe à l'actionnaire de couvrir sa part des dépenses (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) conformément à sa participation.
- **Fonds propres libres** : La responsabilité de l'État ou de l'entreprise d'État en matière de couverture de sa part des dépenses (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) conformément à sa participation est assumée par l'opérateur. La participation de l'État ou de l'entreprise d'État est effectivement « libre » puisque l'État, ou l'entreprise d'État, ne paie pas pour sa participation.

EXEMPLE
Philippines
Conditions sur la participation de l'entreprise d'Etat

Ci-dessous un exemple de divulgation de fonds propres libres, où les entreprises partenaires couvrent toutes les dépenses du projet pour le compte du gouvernement. L'entreprise d'État Philippines Mining Development Corporation (PMDC) n'est pas tenue de financer sa participation.

Table 18. Contractual and Fiscal Information of GOCCs in the Extractive Industries, 2013

	PNOEC	PMDC
Payments made to the government	PHP1,013,490,414	PHP22,287,405
Contract or arrangement involving exchange of goods or services	None	None
Transfer of funds, earnings, re-investment, and third party financing	Other than the transfer of funds through dividend payment and loans, there are no other fund arrangements with the government or third party.	
Terms attached to equity stake, including level of responsibility to cover expenses at various phases of the project cycle	PNOEC EC covers expenses up to the extent of its equity share/interest in the service contracts or depending on the agreement with partners where the latter may cover all expenses up to a certain phase of operations. Refer to Table 21 for the details of equity share of PNOEC in petroleum service contracts.	All expenses for the projects are covered by the partner firms (i.e., mining companies) of PMDC.
Source of revenue	Malampaya project and other operating service contracts	Commitment fees and royalty fees
Required dividends to be remitted to the government	<ul style="list-style-type: none"> • At least 50% of its annual net earnings • Other earnings are utilized for the day-to-day operations 	
Actual dividend declaration in 2013	None	None
Payments made to finance/fund social services, public infrastructure, fuel subsidies and national debt	Social performance programs provided to host communities. No public infrastructure or fuel subsidies.	
Change in ownership	None	None
Loans/borrowings extended from the national government or department agencies	None	Loans from National Development Corporation (NDC) and Development Bank of the Philippines (DBP).
Quasi-fiscal expenditures	There are no quasi-fiscal expenditures or activities during 2013.	

Étape 2

Suite

- **Intérêts reportés** : La responsabilité de l'État ou de l'entreprise d'État en matière de couverture de sa part des dépenses (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) conformément à sa participation est assumée par l'opérateur au cours de la phase de développement. L'opérateur est remboursé une fois que le projet est opérationnel/rentable. La participation de l'État ou de l'entreprise d'État est effectivement « reportée » par l'opérateur.

EXEMPLE

Ghana

Intérêts reportés

Ci-dessous, un exemple d'intérêts reportés, où l'investissement est couvert par l'opérateur et remboursé par la suite. Ceci montre les conditions associées à la participation de l'entreprise d'État Ghana National Petroleum Corporation (GNPC). Les conditions de la participation de l'État à chaque contrat de partage de production sont décrites dans le registre pétrolier.

Table 2 Ghana Group Oil Entitlement

Revenue Type	Entitlement		Total Entitlement
Royalty	5% of gross production		5 %
Carried and Participating Interest	Carried Interest	10% of net production	
	Participating Interest	3.64084% of net production	
	Total:	13.64084% of net production (13.64084 * .95)	12.9588%
Ghana Group entitlement (%)			17.9588%

Finding

Ghana's total share in 2012 is now 17.9588% inclusive of Royalties as compared to 18.0625% in 2011.

2.1.12 Carried Interest

GNPC, on behalf of the State has a 15 percent participating carried interest in each contract area. GNPC is "carried" during the exploration and development phases. All the risks of exploration and development is borne by the oil Companies.

2.1.13 Additional Participating Interest

The State is entitled to acquire additional interest in each contract area, for which it is responsible for full costs during development and production phases. The allowable percentage of this interest varies for each contract. Furthermore, section 18 of Act 919 grants Ghana preemptive rights (right of first refusal) in case a contractor decides to dispose all or part of its interest in a PA.

EXIGENCE DE L'ITIE 2.6

Participation de l'État et entreprises d'État
Note d'orientation



Étape 3 Décrire tout changement intervenu dans les participations de l'État au cours de l'année examinée.

Le groupe multipartite devra identifier tout changement apporté à la détention, par l'État, de parts dans des entreprises ou projets extractifs au cours de l'année examinée. La transparence sur les changements dans la participation de l'État est essentielle pour comprendre les acquisitions et les ventes effectuées par l'État et les entreprises d'État dans le secteur extractif, l'évaluation des actifs de l'État, si les transactions ont été entreprises à des fins commerciales et si les transferts d'actifs de l'État vers des entreprises extractives ont été effectués avec ou sans compensation. Pour chaque changement intervenu dans la participation de l'État au cours de l'année examinée, le Rapport ITIE devra indiquer les termes correspondants de la transaction, y compris l'évaluation et les revenus.

EXEMPLE

Indonésie Changements de participation des entreprises d'Etat

Changements de participation, en 2016, dans les domaines de travail de l'entreprise pétrolière nationale PT Pertamina.

Table 30 Changes in ownership of working areas of PT Pertamina (Persero)

No	Nama of Block/Company	Transaction	Share Ownership / Participating Interest	Price	Remark
1	Etablissements Maurel et Prom SA (M&P)	Acquisition of Participating Interest (PI)	24.53% of shares	US\$227 million	Effective from August 25, 2016
2	East Ambalat	Acquisition of Participating Interest (PI)	100%	No information	Effective from May 25, 2016 with a term of 30 years
3	WKP Gunung Lawu	Acquisition of Participating Interest (PI)	100%	No information	Effective from January 11, 2016

Source: Annual Report of PT Pertamina (Persero) in 2016

Source : [Rapport ITIE 2016 de l'Indonésie](#), vol. 2, p. 74.

EXEMPLE

Ghana Modifications à la participation de l'Etat

Les rapports du PIAC (Public Interest and Accountability Committee – comité de l'intérêt public et de la responsabilité) détaillent tout changement dans la participation de l'État, en précisant leurs implications pour les revenus pétroliers de la GNPC.

Table 1. Share of Petroleum by Jubilee Partners

Company	Share before Redetermination	Company	Share af ter Redetermination
GNPC	13.7500%	GNPC	13.64084%
Tullow	36.45 47%	Tullow	35.47954%
Kosmos	23.4913%	Kosmos	24.07710%
Anadarko	23.4913%	Anadarko	24.07710%
Sabre	2.8127%	PetroSA ³	2.72544%
Total	100%		100%

Source : PIAC, [Rapport annuel 2012](#), p.9



Étape 4 Évaluer la matérialité des revenus des entreprises d'État et des paiements qu'elles ont versés au gouvernement

Le groupe multipartite devra définir les entreprises d'État significatives aux fins de la déclaration ITIE. Cela signifie que le groupe multipartite a la possibilité, en arrêtant un seuil de matérialité, de convenir de ce qui constitue une entreprise d'État significative et des entreprises d'État qui devront être tenues de divulguer des informations. Les groupes multipartites sont encouragés à examiner les fonctions non-commerciales de l'entreprise d'Etat lorsqu'il arrête un seuil de matérialité.

En s'appuyant sur la liste exhaustive des participations de l'État dans les secteurs minier, pétrolier et gazier (étape 2), le groupe multipartite devra dresser une liste plus précise des entreprises répondant à la définition des entreprises d'État qu'il a lui-même arrêtée (étape 1). Pour chacune des entreprises d'État, le groupe multipartite devra demander aux ministères compétents ou aux entreprises d'État elles-mêmes de lui communiquer la valeur :

- Des revenus perçus auprès des entreprises extractives ;
- Des transferts en espèces ou en nature versés à des entités gouvernementales.

Étape 4

Suite

En classant toutes les entreprises d'État en fonction de la valeur des transferts qu'elles versent au gouvernement, le groupe multipartite pourra envisager de définir un seuil de matérialité qui lui permette de sélectionner les entreprises d'État significatives tout en respectant l'équilibre entre exhaustivité des divulgations et pertinence des informations.

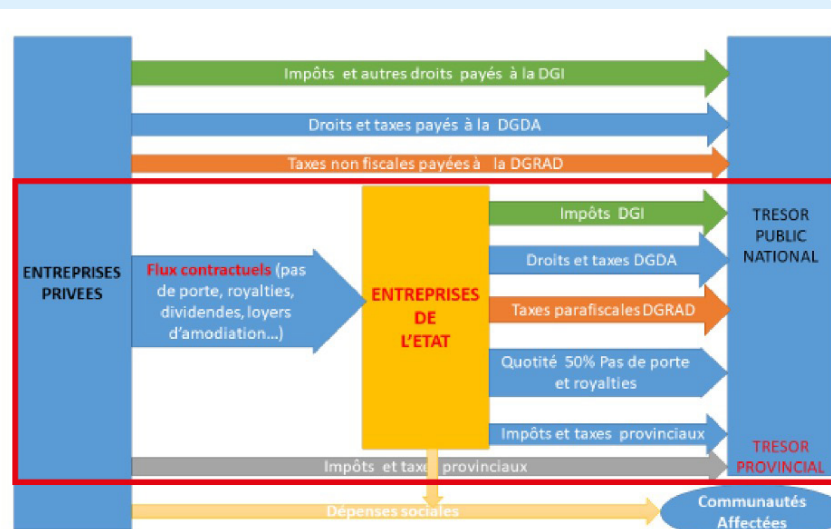
Des facteurs non financiers peuvent aussi aider les groupes multipartites à déterminer quelles entreprises d'État sont tenues de divulguer des informations. En Irak, par exemple, les entreprises pétrolières et gazières d'État en amont ne versent pas de paiements financiers au gouvernement, mais elles sont significatives puisqu'elles participent à des transferts en nature et qu'elles reçoivent des transferts significatifs de la part du gouvernement. Les groupes multipartites pourront également adopter une approche fondée sur les risques pour sélectionner les entreprises d'État à inclure dans le champ d'application des divulgations en plus de celles qui effectuent des paiements significatifs, en tenant compte des sous-secteurs ou des matières premières susceptibles d'être exposés à des risques de gouvernance ou de présenter un intérêt public particulier.

EXEMPLE

République démocratique du Congo

Évaluer la matérialité des entreprises d'État

Un examen du cadre réglementaire (lois, règlements et statuts des entreprises) ainsi que des revenus et paiements au cours de l'année examinée devrait constituer la base d'une évaluation de la matérialité d'une entreprise d'État. Les entreprises d'État perçoivent un ensemble de revenus non fiscaux et versent plusieurs paiements fiscaux et non fiscaux au gouvernement.



Étape 4
Suite

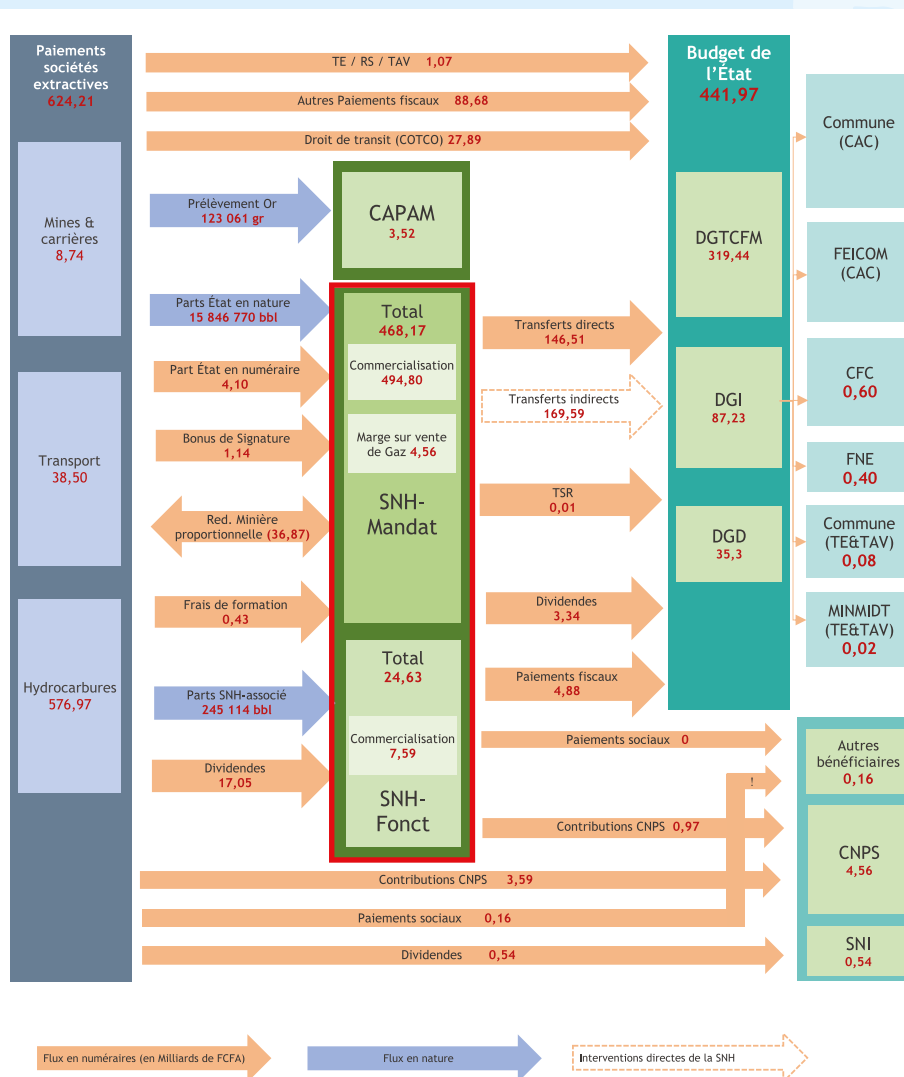
Le groupe multipartite devra arrêter la liste des entreprises d'État considérées comme significatives pour la déclaration ITIE au cours de l'année examinée. Sur cette base, il devra décrire les relations financières entre les entreprises d'État et le gouvernement pour les entreprises d'État considérées comme significatives (étape 4).

EXEMPLE

Cameroun

Opérer le distinguo entre les deux rôles que joue l'Entreprise d'Etat pour le compte de l'Etat

L'entreprise pétrolière d'État, Société nationale des hydrocarbures (SNH), déclare ses chiffres en opérant une distinction claire entre le rôle qu'elle joue pour le compte de l'État (SNH Mandat) et pour son propre compte (SNH Fonctionnement). La matérialité des revenus perçus par SNH Mandat et par SNH Fonctionnement est soulignée en rouge dans l'encadré



Source : Rapport ITIE 2017 du Cameroun, p. 13.



Étape 5

Examiner et décrire les relations financières réglementaires entre les entreprises d'État et le gouvernement

Les entités gouvernementales et les entreprises d'État concernées devront divulguer des informations sur les règles et pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État, ainsi qu'entre les entreprises d'État et leurs joint-ventures et filiales.

Ces informations peuvent être résumées dans les Rapports ITIE et servir de base aux recommandations qui alimenteront les réformes le cas échéant et éclaireront les décisions relatives au secteur. Par exemple, au Myanmar, le gouvernement a mis l'accent sur la réforme du droit statutaire des entreprises d'État de conserver une part significative des bénéfices (jusqu'à 50 % des revenus pétroliers et gaziers) tout en recevant des subventions publiques. De même, au Sénégal, la question du droit statutaire de PETROSEN d'obtenir un financement par des tiers sera essentielle pour le développement des vastes réserves gazières du pays.

Le groupe multipartite devra examiner les dispositions législatives et réglementaires concernant la participation de l'État dans le secteur extractif. En s'appuyant sur un panorama des lois, des réglementations, des statuts des entreprises et des autres documents pertinents, le groupe multipartite devra décrire les règles statutaires qui régissent :

- Le transfert de fonds entre chaque entreprise d'État et l'État – par exemple, attend-on de l'entreprise d'État qu'elle transfère des dividendes à l'État, ou bien l'entreprise d'État bénéficie-t-elle de subventions publiques ? Quelles sont les règles régissant les taxes, redevances, droits de douane et autres transferts fiscaux au gouvernement ainsi que le calendrier de leur règlement ? Existe-t-il une politique claire sur les dividendes ?
- Les bénéfices non répartis de l'entreprise d'État, c'est-à-dire le droit de l'entreprise d'État à conserver ses revenus qu'ils soient issus de ses opérations propres ou d'opérations menées pour le compte du gouvernement (par exemple vente de matières premières) ; quelles sont les règles régissant la façon dont l'entreprise d'État peut disposer des revenus collectés de ses opérations ?
- Le réinvestissement de l'entreprise d'État, c'est-à-dire si le conseil d'administration de l'entreprise d'État peut décider des dividendes de l'entreprise d'État ; quelles sont les règles régissant les éléments sur lesquels l'entreprise d'État peut dépenser ses bénéfices non répartis, dépenses opérationnelles, dépenses en capital ou conservation sur les comptes de l'entreprise ?
- Le financement par des tiers au profit de l'entreprise d'État, c'est-à-dire la possibilité de lever des fonds auprès d'une source tierce sous forme de dettes ou d'actions ; existe-t-il des règles gouvernant le

Étape 5
Suite

processus par lequel les entreprises d'Etat peuvent demander des fonds auprès de tiers ? Le cas échéant quelles sont-elles ?

- Tout autre transfert statutaire entre le gouvernement et l'entreprise d'État.

Le groupe multipartite pourrait rédiger une synthèse de cette analyse en utilisant des termes plus accessibles pour un large public. Ceci permettrait de créer une base solide pour la compréhension des attentes de flux financiers entre entreprises d'Etat et gouvernement, mettant en contexte les règles et les systèmes déterminant les transferts.

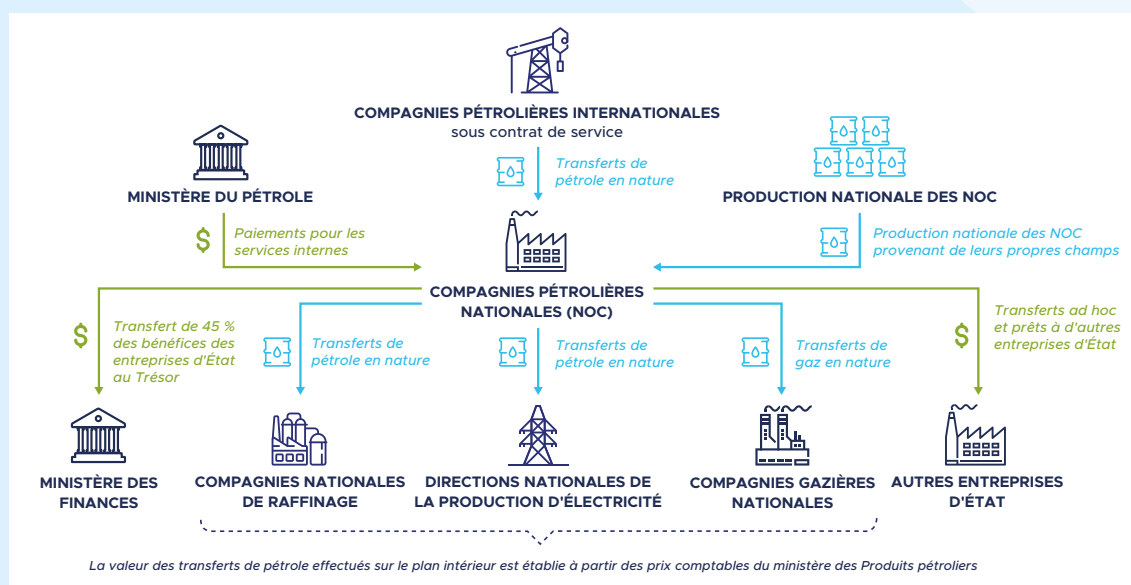
Le groupe multipartite devra consulter toutes les entreprises d'État et collaborer avec elles pour assurer la publication (et, si possible, l'analyse) des textes réglementaires pertinents sur leurs sites Internet respectifs.

Le financement par des tiers est un financement destiné à l'entreprise d'État et qui ne provient pas de ses propres ressources (par exemple, les bénéfices non répartis) ni de ses actionnaires (par exemple, le gouvernement). Il s'agit de fonds provenant d'une source tierce (par exemple, une entreprise privée ou une banque), sous forme de dette ou d'actions.

EXEMPLE

Irak
Sociétés pétrolières nationales

Alors qu'en Irak, les entreprises pétrolières nationales ne versent qu'un seul type de paiement au gouvernement (45 % des bénéfices nets des entreprises pétrolières nationales n'est généralement pas significatif), les entreprises d'État sont considérées comme significatives en termes d'exploration, de production et de réception de transferts significatifs (paiements de services internes).



Source : Secrétariat international de l'ITIE, d'après les informations publiées par les entreprises d'État.

EXIGENCE DE L'ITIE 2.6

Participation de l'État et entreprises d'État
Note d'orientation

Étape 5 Suite

- **Dettes** : Une dette est une somme d'argent empruntée par l'entreprise d'État auprès d'une autre entité. Elle peut être contractée par le biais de prêts bancaires, de lignes de crédit, de la délivrance d'obligations ou d'euro-obligations. Une dette a une maturité (durée) et un taux d'intérêt (ou coupon dans le cas d'obligations). La question est de savoir si l'entreprise d'État a le droit statutaire de contracter une dette (par exemple, des prêts ou des obligations bancaires).
- **Actions** : Les fonds propres sont les actifs de l'entreprise d'État après déduction du passif. Le financement par fonds propres représente une participation au capital de l'entreprise d'État, plutôt qu'une dette qu'il faut rembourser. En règle générale, il se fait par émission d'actions aux investisseurs.

La question est de savoir si l'entreprise d'État a le droit statutaire de se financer par fonds propres (par exemple en vendant des actions à des investisseurs extérieurs).

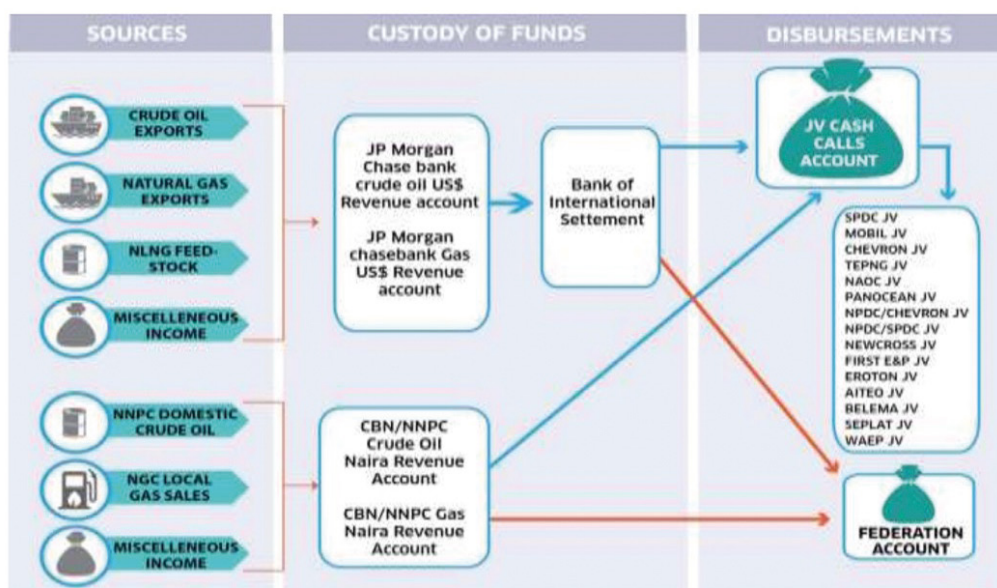
EXEMPLE

Nigéria

La gestion des revenus pétroliers et gaziers de l'État

Ce diagramme représente le flux des revenus pétroliers et gaziers (y compris le produit des revenus en nature de l'État) par la NNPC (Nigerian National Petroleum Corporation).

Figure 3.1: Crude oil and gas lifting revenues to destination accounts



Source: NNPC Records

Source : Rapport ITIE 2016 sur les secteurs pétrolier et gazier du Nigéria, p. 48. Voir également la section 2.13 du Rapport ITIE 2014 Pétrole & Gaz du Nigéria

EXEMPLE

Colombie Cadre réglementaire pour les entreprises d'Etat

Le Rapport ITIE 2017 décrit le cadre réglementaire qui régit les relations financières de la compagnie pétrolière nationale Ecopetrol avec le gouvernement.

Marco normativo

En el último año Ecopetrol reporta que la normatividad de mayor relevancia es la que tiene que ver con el manejo de ganancias, reinversión y financiación, así:

SOPORTE LEGAL	RELEVANCIA
LEY 1118 DE 2006	Modifica la naturaleza jurídica de Ecopetrol S. A.
Decreto número 1800 de 2015	<i>Se aprueba el Programa de Enajenación de las acciones que Ecopetrol S. A. posee en la empresa Interconexión Eléctrica S.A. E.S.P</i>
El Consejo de Ministros, emite concepto favorable sobre el Programa de Enajenación, el mencionado programa aprobó la enajenación del 5.32% (58.925.480) de las acciones ordinarias que Ecopetrol S.A posee de la empresa Interconexión Eléctrica S.A E.S.P (I.S.A)	
Resolución 3170 de 2014	<i>Se autoriza a Ecopetrol S. A., para suscribir, emitir y colocar bonos de deuda pública externa en los mercados internacionales de capitales.</i>
La norma expedida por el Ministerio de Hacienda de acuerdo al Decreto 2681 de 1993, autoriza a Ecopetrol S.A., hasta el 31 de diciembre de 2016 para suscribir, emitir y colocar Bonos de Deuda Pública Externa en los mercados internacionales de capitales, hasta la suma de USD 1.500.000.000 de los Estados Unidos de América.	
Resolución 3026 de 2014	<i>Se autoriza a Ecopetrol S. A., para gestionar la emisión y colocación de bonos en el mercado internacional de capitales.</i>
La norma expedida por el Ministerio de Hacienda de acuerdo al Decreto 2681 de 1993, autoriza a Ecopetrol S.A., hasta el 31 de diciembre de 2016 para gestionar la emisión y colocación de Bonos en el mercado internacional de capitales, hasta la suma de USD 2.150.000.000 de los Estados Unidos de América.	
Resolución 2827 de 2014	<i>Para emitir, suscribir y colocar a través de un Programa de Emisión y Colocación, Bonos de Deuda Pública Interna no convertibles en Acciones y Papeles Comerciales.</i>
La norma expedida por el Ministerio de Hacienda de acuerdo al Decreto 2681 de 1993, autoriza a Ecopetrol S.A., durante los periodos 2014 – 2015, para gestionar la emisión y colocación de Bonos de deuda pública interna, hasta la suma de \$2.100.000.000.000 millones de pesos.	

Source : [Rapport ITIE 2017 de la Colombie, section sur les entreprises d'État](#)



Étape 6 Décrire les relations financières entre les entreprises d'État et le gouvernement dans la pratique

Les entités gouvernementales et les entreprises d'État concernées devront divulguer des informations sur les règles et pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État, ainsi qu'entre les entreprises d'État et leurs joint-ventures ou filiales. Les Rapports ITIE devront fournir un diagnostic annuel du respect des règles statutaires qui régissent les relations financières des entreprises d'État avec l'État (telles que décrites à l'étape 4) dans la pratique. Il conviendra de fournir des références

Étape 6

Suite

à toutes les informations publiquement disponibles et de combler les lacunes en matière d'information, le cas échéant.

Pour commencer, le groupe multipartite devra passer en revue les dispositions de suivi et de supervision de toutes les entreprises d'État, y compris leurs rapports annuels, leurs états financiers, leurs rapports de durabilité, leurs dépôts boursiers (le cas échéant), etc. Les équivalences approximatives suivantes peuvent être utiles lors de l'examen des états financiers des entreprises d'État :

- Dividendes : *distribution des bénéfices*, état des flux de trésorerie en tant qu'utilisation de trésorerie sous la rubrique *activités financières*, état des fonds propres en tant que soustraction des *bénéfices non répartis* ;
- Transferts budgétaires/subventions : *subvention gouvernementale, aide du gouvernement, autre revenu – État* ;
- Bénéfices non répartis : *bénéfices nets après paiement des dividendes, excédent* ;
- Réinvestissement : *investissement pour le compte de l'entreprise/autofinancé* ;

EXEMPLE

Albanie

Etats financiers audités

Ci-dessous, extraits des états financiers audités de la compagnie pétrolière nationale Albpetrol pour la période 2011-2016. Ils montrent comment les bénéfices non répartis d'Albpetrol ont été utilisés.

Table 6 – Albpetrol's key financial data⁵²

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Key performance indicators						
Net operating revenue in ALL million	9,385	8,035	10,405	8,371	3,101	3,995
Profit before tax (PBT) in ALL million	3,906	1,430	1,457	1,423	1	1,532
PBT margin	41.6%	17.8%	14.0%	17.0%	0.03%	38.4%
Return on Equity (PBT/Equity)	6.3%	2.4%	2.5%	2.4%	0.00%	2.60%
Return on Assets (PBT/Total assets)	5.4%	2.0%	2.0%	2.0%	0.00%	2.13%
Available oil in '000 ton	176.6	156.9	144.0	149.6	98.1	79.4
Own production	34%	29%	26%	30%	48%	64%
PEP and ASP collected in kind	66%	71%	74%	70%	52%	36%
Cash payments to the State Budget in ALL million	809	1,892	1,562	2,074	548	935
Royalty paid	415	978	621	829	187	139
Profit tax & related penalties paid	231	561	850	445	312	796
Dividend paid (including taxes)	163	353	91	799	49	-
Cash payments in % to net revenue	9%	24%	15%	25%	9%	41%
Employee data						
Personnel costs in ALL million	2,558	2,232	2,197	2,064	1,568	1,486
Employee number	4,010	3,072	2,936	2,062	2,032	1,867

Source: Albpetrol's Financial statements

Étape 6
Suite

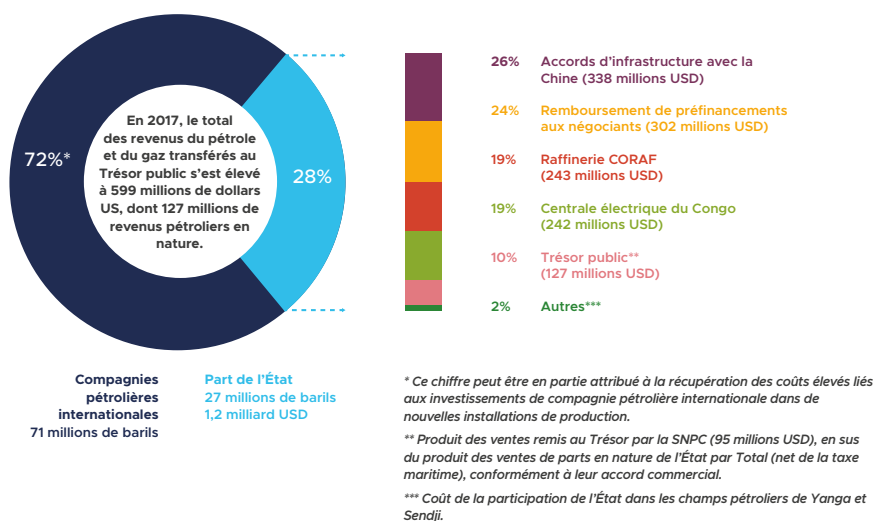
- Financement par des tiers, y compris dettes ou actions : *prêt à court terme, prêt à long terme, ligne de crédit, obligations, euro-obligations et participation, actionnariat, émission d'actions, etc.*

EXEMPLE

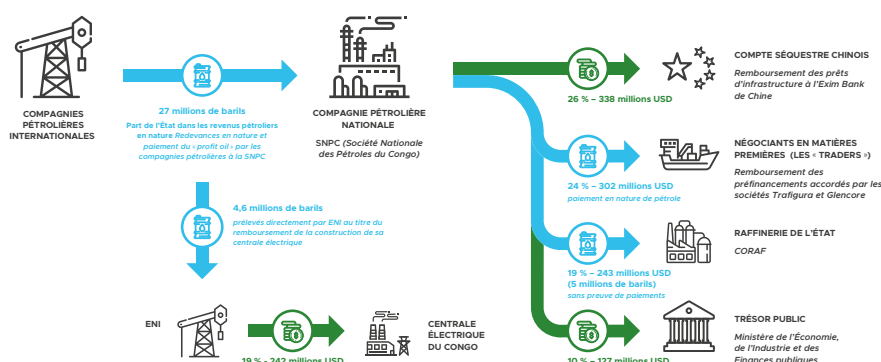
République du Congo
Transactions impliquant une entreprise d'Etat

Ci-dessous, les transactions impliquant la compagnie pétrolière nationale SNPC (Société nationale des pétroles du Congo). Ces dernières années, la SNPC a retenu une part importante (plus d'un tiers, en moyenne) du produit de la vente des revenus en nature de l'État afin de rembourser les prêts finançant des projets d'infrastructures et de fournir des barils de brut à la raffinerie nationale hors budget.

AFFECTATION DES REVENUS PÉTROLIERS EN NATURE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO
ANNÉE FISCALE 2017, EN USD



CARTOGRAPHIE DE L'AFFECTATION DES REVENUS PÉTROLIERS EN NATURE EN RÉPUBLIQUE DU CONGO
ANNÉE FISCALE 2017, EN USD



Source : Secrétariat international de l'ITIE, d'après le [Rapport ITIE 2017](#) de la République du Congo.

Étape 6

Suite

Pour chaque entreprise d'État, le groupe multipartite pourra envisager de se servir d'un tableau standard pour orienter sa collecte de données, en s'inspirant de l'exemple du Kazakhstan ci-dessous. Un modèle est disponible sur <https://eiti.org/fr/directives-entreprises-detat>.

EXEMPLE

Kazakhstan

Collecte des données

Ci-dessous, exemple d'un tableau de collecte des données, illustrant les règles et pratiques portant sur les relations financières entre entreprises d'État et gouvernement

	Does a National Company have the right to determine its own dividend policy?	Does a National Company have the right to retain profits?	Does a National Company have the right to reinvest in its activities?	Does a National Company have the right to receive third-party financing (through the loans or the issue of its shares)?
Rules established by the law	Yes, it does. In accordance with the Law of the Republic of Kazakhstan on joint-stock companies, a national company has the right to determine its own dividend policy.	Yes, it does. The Law of the Republic of Kazakhstan on JSC, the Civil Code of the Republic of Kazakhstan "About dividends on state shares and income on state shares in organizations", the Charter of the Company, the Law of the Republic of Kazakhstan "On state property", Dividend policy of the Company	Yes, it does. The law of the Republic of Kazakhstan on JSC, the Law of the Republic of Kazakhstan "On State Property", the Charter, Dividend Policy.	Yes, it does. The law of the Republic of Kazakhstan on JSC, the Law of the Republic of Kazakhstan "On the Stock Market", the Charter; regarding the issue of securities - at the legislative level, regarding loans and credits - in accordance with the corporate documents of Samruk-Kazyna JSC
Resource	http://www.kmg.kz/rus/kompaniya/vnutrennie_dokumenty/ Information and legal system of normative legal acts of the Republic of Kazakhstan http://adilet.zan.kz/	Information and legal system of normative legal acts of the Republic of Kazakhstan http://adilet.zan.kz/	Information and legal system of normative legal acts of the Republic of Kazakhstan http://adilet.zan.kz/	Information and legal system of normative legal acts of the Republic of Kazakhstan http://adilet.zan.kz/

	Amount (value) of dividends paid by a National Company in 2017, thou. tenge	Cost of retained earnings of a National Company in 2017	Reinvestment cost of a National Company in 2017	Third-party financing costs in 2017
Samryk-Kazyna	11 899 000	In the annual financial statements on the official website of Samruk-Kazyna JSC https://www.sk.kz/		
Kazatomprom	65 848 704	586 998 000 thou. tenge	42 946 397 thou. tenge	The annual interest rate on loans with a fixed interest rate was 6.29% and for loans with a floating rate - 3.47%
KazMunayGas	41 330 046	reporting and disclosure http://ir.kmg.kz/ru 3 500 635 709 thou. tenge	299 177 098 thou. tenge	206 445 230 thou. tenge
Tau-Ken Samruk Qazgeology	5 617 478 79 467	114 585 487 thou. tenge none	7 733 640 thou. tenge none	681 963 thou. tenge none

Source : Addendum au [Rapport ITIE 2017 du Kazakhstan](#), pp. 56-57.



Étape 7

Décrire tout prêt ou toute garantie de prêt accordés par l'État ou l'entreprise d'État à des entreprises extractives

Le groupe multipartite devra identifier tous les prêts ou garanties de prêts en cours que l'État ou une quelconque entreprise d'État ont accordé à des entreprises ou projets extractifs. Les informations fournies devront inclure la durée du prêt ou de la garantie (c.-à-d. le temps qui reste jusqu'à l'échéance de remboursement) et les principales conditions comme le calendrier et les modalités de remboursement, ainsi que le taux d'intérêt. Le groupe multipartite est encouragé à examiner également tout prêt ou garantie de prêt de l'entreprise d'État à des entreprises ou projets ne relevant pas du secteur extractif.

EXEMPLE

Afghanistan

Prêts des entreprises d'État à des conditions préférentielles

Ci-dessous, une liste de nombreux prêts libres d'intérêt accordés par North Coal Enterprise, y compris à des entreprises extractives.

N°	company	Beneficiary (Name of the Entity operating in extractive sector)	Amount at the beginnig of FY 1396	Terms of the Transaction					
				Date of the grant	New loans awarded in 1396	Interest rate	Amount reimbursed before 1396	Amount reimbursed in 1396	Outstanding amount by end 1396
1	North Coal Enterprise	Jabul Saraj Enterprise	111,752,153.00	22/3/1389	3,361,826	0	0	7,132,757	107,981,222
1	North Coal Enterprise	Kod e Barq Enterprise	22,000,000.00	17/06/1395	0	0	0	0	22,000,000
1	North Coal Enterprise	Afghan Gas Enterprise	44,643,600.00	1/10/1393	0	0	0	0	44,643,600
1	North Coal Enterprise	Accounting and finance department	1,500,000.00	28/01/1392	0	0	0	500,000	1,000,000
1	North Coal Enterprise	Geology Survey	430,000.00	24/01/1395	0	0	0	200,000	230,000
1	North Coal Enterprise	Shabarghan Hydrocarbon Dept	30,000.00	Before 1388	0	0	0	0	30,000
1	North Coal Enterprise	MoMP Petroleum Dpt	558,000.00	8/9/1393	0	0	0	358,000	200,000
1	North Coal Enterprise	Directorate office of MoMP	834,000.00	23/2/1394	600,000	0	0	234,000	1,200,000
1	North Coal Enterprise	AIC company	15,821,942.00	1,385	0	0	0	0	15,821,942
1	North Coal Enterprise	Afghan Coal electricity bill	0.00	-	84,772	0	0	0	84,772
1	North Coal Enterprise	Cement Ghoori	61,249,358.00	Before 1385	0	0	0	0	61,249,358
1	North Coal Enterprise	Investment Company	4,449,721.00	1,388	0	0	0	0	4,449,721
1	North Coal Enterprise	Hashemy Group	27,630.00	-	0	0	0	27,630	0
1	North Coal Enterprise	Guesthouse Electricity Bill	42.00	-	0	0	0	0	42
1	North Coal Enterprise	Afghan Textile Company	196,069.00	Before 1388	0	0	0	0	196,069
1	North Coal Enterprise	Balkh Water Supply	8,240.00	1,391	0	0	0	0	8,240
1	North Coal Enterprise	Balkh Technology Dept	10,339.00	Before 1390	0	0	0	0	10,339
1	North Coal Enterprise	Baghlan liquid mine Dpt	64,155.00	-	0	0	0	64,155	0
1	North Coal Enterprise	Baghlan Province	364,099.00	17/10/1391	0	0	0	0	364,099
1	North Coal Enterprise	Resonance Company	0.00	1,396	200,000	0	0	0	200,000
1	North Coal Enterprise	Abdul Razaq	7,000.00	1,367	0	0	0	0	7,000
1	North Coal Enterprise	Gaj Jalogy	47,400.00	Before 1380	0	0	0	0	47,400
1	North Coal Enterprise	Haji Zafar	8,861.00	Before 1380	0	0	0	0	8,861
1	North Coal Enterprise	Haji Rahyaab Construction Company	500,000.00	-	0	0	0	1,734,972	-1,234,972
1	North Coal Enterprise	ENG SHA MAHMOOD	157,600.00	1,393	0	0	0	0	157,600
1	North Coal Enterprise	HAJI ABDUL AHAD	3,000.00	1,392	0	0	0	0	3,000
1	North Coal Enterprise	HAJI MOHAMMAD WALI	3,882.00	-	0	0	0	3,882	0
1	North Coal Enterprise	GHULAM MUSTAFA	1,565.00	1,384	0	0	0	0	1,565
1	North Coal Enterprise	AGHA SHIRIN	47,850.00	1,380	0	0	0	0	47,850
1	North Coal Enterprise	MOHAMMAD ZAHIR	138,751.00	-	27,018	0	0	138,751	27,018
1	North Coal Enterprise	GULBADIN	232,345.00	-	392,804	0	0	232,345	392,804
1	North Coal Enterprise	RYKHTA GARY COMPANY	147,336.00	Before 1380	0	0	0	0	147,336

Étape 7

Suite

La transparence sur la fourniture de prêts et de garanties par l'État et les entreprises d'État à des entreprises extractives est essentielle pour comprendre le niveau de soutien financier accordé par l'État aux compagnies minières, pétrolières et gazières, généralement avec l'argent du contribuable. Les risques de gouvernance comprennent le subventionnement d'entreprises commerciales privées, le clientélisme par le biais de prêts préférentiels accordés à des personnes politiquement exposées, et des prêts hors budget accordés par des entreprises d'État qui ne figurent pas dans les statistiques de la dette souveraine. Lorsqu'il analysera les informations divulguées, le Groupe multipartite pourrait également souhaiter comparer les conditions de ces prêts et garanties à des prêts commerciaux, comme la Norme ITIE l'y encourage.

EXEMPLE

Mongolie

Prêts et garanties

Ci-dessous, un exemple de liste complexe des prêts et garanties impliquant des entreprises minières d'État, tiré du Rapport ITIE 2016 de la Mongolie, bien que les conditions des prêts ne soient pas précisées.

SOEs	Loan/ Loan guarantee	Contract start date	Loan amount m	Contract term/ description	Loan period	Involved parties	Comment
Loans and loan guarantees issued by the Government							
Erdenes Tavan Tolgoi	Chalco loan	2011.07.26	USD 350	Agreement with Chalco 3%-10.4% annual interest rate		Chalco, GoM	Erdenes Tavan Tolgoi had been paying USD 350 million to Chalco since 2011. As of 31 March 2017, the loan was paid in full.
	Contract No 3TZ-B-2012-144	2012	USD 100	For railway transportation development	36 months	DBM	
	Contract No. 3ET-HO-2012-12-162	2012	USD 100	For export development	36 months	DBM	
Baganuur JSC	Budget loan	2016.10.04	MNT 16,800	Budget loan agreement		Ministry of Energy	Baganuur JSC took the loan with a purpose to continue its operation reliably, to repair and renovate the technology and devices, and to reserve fuel for the preparation of 2016-2017 winter. The loan was spent accordingly and paid in full within the fiscal year.
	Contract No. 3-BN-HO 2013-11	2013.04.23	MNT 18,634	DBM loan agreement		DBM	Baganuur JSC took a loan from DBM to renovate its technology. In 2016, an amount of MNT 4,740 m was paid towards the loan.
	Contract No. MOG-2854	1996.07.17	USD 31,127	Transferrable loan agreement with MoF regarding a loan from International Development Association with a guarantee issued by the MoF	12 months	MoF	In a scope of Mongol Coal project, Baganuur JSC took a loan from World Bank and Government of Japan with a guarantee issued by the MoF. In 2016, MNT 3,283 m was paid towards the loan.
	Contract No. MON-P4	1997.07.31	JPY 2,276	Transferrable loan Agreement with MoF regarding a loan from International Cooperation		MoF	



Étape 8

Communiquer avec toutes les entreprises d'État significatives concernant la publication de leurs états financiers

Les entreprises d'État significatives devraient veiller à ce que leurs états financiers audités soient mis à disposition du public. Ils devront comporter non seulement l'opinion de l'auditeur et un résumé des principales informations financières, mais aussi l'ensemble complet des comptes audités de l'entreprise, y compris son compte de résultat, son bilan et ses flux de trésorerie. Il convient d'inclure des notes explicatives détaillant la définition des termes-clés et des pratiques comptables.

EXEMPLE

Guinée **Etats financiers audités**

La compagnie minière nationale SOGUIPAMI (Société guinéenne du patrimoine minier) publie ses états financiers audités chaque année.

HOME ABOUT FEATURES REGULATIONS CONVENTIONS PROJECTS CSR REPORTS

Reports Auditors

- General Report of the External Auditors General Meeting 2016 [Display](#)
- General Report and Special Commissioner of Accounts 2015 [Display](#)
- General Report and Special Auditor in 2014 [Display](#)

Source : [site Internet](#) de la SOGUIPAMI.

EXIGENCE DE L'ITIE 2.6

Participation de l'État et entreprises d'État
Note d'orientation

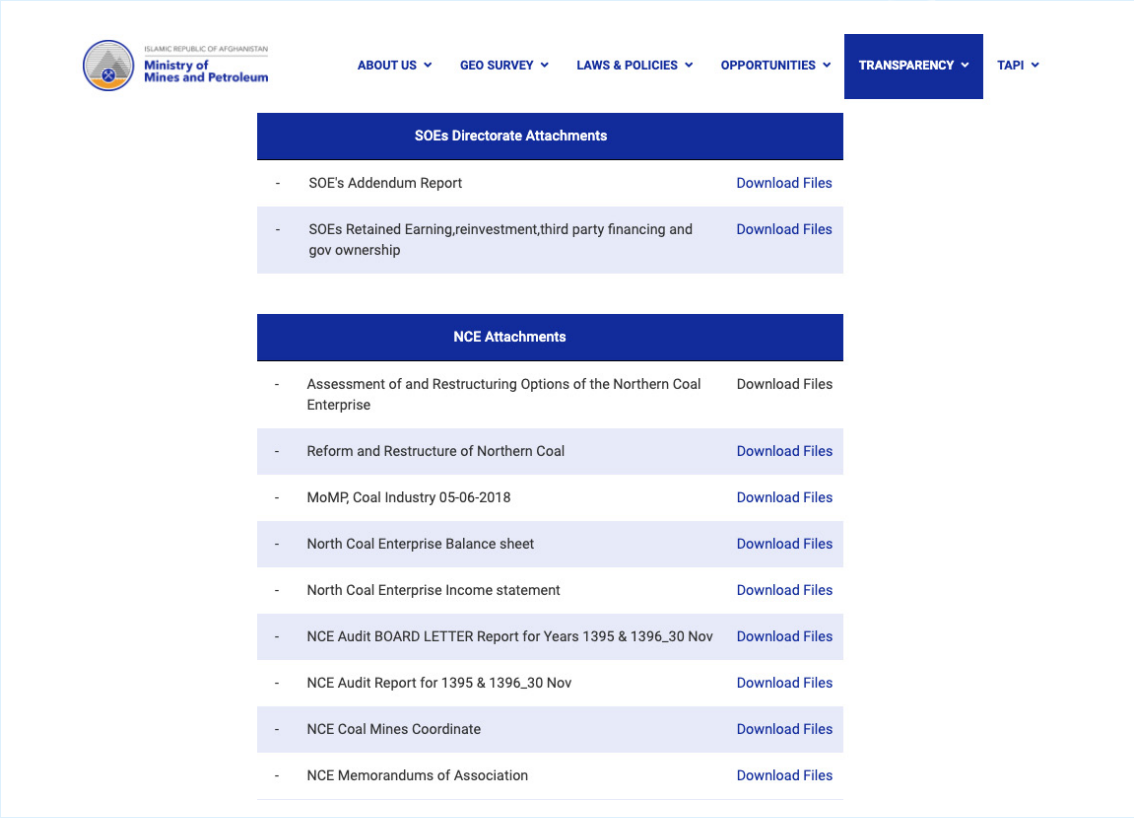
Étape 8 Suite

Le groupe multipartite devra communiquer avec les entreprises d'État pour voir dans quelle mesure le public peut accéder à leurs états financiers. Si une entreprise d'État ne publie pas systématiquement ses états financiers, le groupe multipartite devra travailler avec elle pour identifier toute objection à cette publication et trouver des solutions intermédiaires. Il se peut qu'une entreprise d'État n'ait pas d'états financiers ; en ce cas, le groupe multipartite devra communiquer avec la direction de l'entreprise d'État pour s'assurer que les principaux documents financiers sont rendus publics, y compris le bilan, le compte de résultat et le flux de trésorerie. Le groupe multipartite devra également déterminer si l'entreprise d'État et les entités gouvernementales compétentes qui fournissent des informations sur la participation de l'État sont soumises à un audit crédible et indépendant, qui respecte les normes internationales applicables en

EXEMPLE

Afghanistan Résumés des états financiers

L'Afghanistan divulgue de façon systématique les règles régissant les liens financiers entre entreprise d'Etat et gouvernement. Le gouvernement publie les états financiers de ses deux entreprises d'Etat sur son site Internet, illustrant la mise en œuvre de ces règles dans la pratique.



The screenshot shows the website of the Ministry of Mines and Petroleum of Afghanistan. The page is titled "SOEs Directorate Attachments" and "NCE Attachments". It lists various financial reports and documents available for download.

Attachment	Action
SOEs Directorate Attachments	
- SOE's Addendum Report	Download Files
- SOEs Retained Earning, reinvestment, third party financing and gov ownership	Download Files
NCE Attachments	
- Assessment of and Restructuring Options of the Northern Coal Enterprise	Download Files
- Reform and Restructure of Northern Coal	Download Files
- MoMP, Coal Industry 05-06-2018	Download Files
- North Coal Enterprise Balance sheet	Download Files
- North Coal Enterprise Income statement	Download Files
- NCE Audit BOARD LETTER Report for Years 1395 & 1396_30 Nov	Download Files
- NCE Audit Report for 1395 & 1396_30 Nov	Download Files
- NCE Coal Mines Coordinate	Download Files
- NCE Memorandums of Association	Download Files

Source: <https://momp.gov.af/soes>.

Étape 8

Suite

la matière, conformément à l'Exigence 4.9 de la Norme⁴. Le groupe multipartite devra déterminer si les états financiers ont été préparés sur base de normes comptables internationales et s'ils ont été audités conformément aux normes internationales.



Étape 9

Explorer les possibilités de la divulgation pour améliorer la passation des marchés, la sous-traitance et la gouvernance des entreprises d'État

Le groupe multipartite est encouragé à examiner les possibilités de divulguer des informations supplémentaires sur la façon dont les entreprises d'État gèrent les dépenses (de fonctionnement et en capital), la passation des marchés, la sous-traitance et la gouvernance d'entreprise. Ces divulgations peuvent inclure des informations sur la composition du conseil d'administration, la nomination des administrateurs et de la direction, le mandat du conseil d'administration et tout code de conduite s'appliquant à l'encadrement des entreprises d'État. Le groupe multipartite pourra aussi souhaiter examiner les politiques concernant les conflits d'intérêt pour le Conseil d'administration et l'encadrement.

Une analyse des données existantes par le biais du rapportage ITIE contribuerait à faire la lumière sur les risques de gouvernance, par exemple l'utilisation des dépenses de fonctionnement pour couvrir des dépenses non essentielles, la passation de marchés, par les entreprises d'État, à des taux différents de ceux du marché auprès d'entreprises appartenant à des personnes politiquement exposées, une ingérence politique dans la nomination des membres du conseil d'administration des entreprises d'État et l'absence de mesures de protection contre les conflits d'intérêts dans la gestion de ces entreprises. Une telle analyse pourrait également contribuer à un audit du fonctionnement des entreprises d'État conformément à leur mandat.

Le groupe multipartite pourrait examiner les aspects suivants dans son examen des dépenses des entreprises d'État⁵:

- Désagrégation amont, médian, aval ;
- Dépenses d'exploration, évaluation, développement et production ;
- Dépenses d'infrastructures liées au traitement, au raffinage, au transport et à la distribution ;
- Dépenses sur les activités de base et autres.

4. Orientations de l'ITIE relatives à la qualité des données et à la vérification (Exigence 4.9)
<https://eiti.org/fr/qualite-donnees-et-verification>

5. Voir par exemple pp.92-105 du PIAC (2018), 'ANNUAL REPORT ON THE MANAGEMENT AND USE OF PETROLEUM REVENUES FOR THE PERIOD 2018', https://www.piacghana.org/portal/files/downloads/piac_reports/piac_2018_annual_report.pdf

EXEMPLE

Mongolie

Conseil d'administration des entreprises d'Etat

Ci-dessous, un aperçu de la composition du conseil d'administration des entreprises d'État en Mongolie.

Appendix 24.a: Board of Directors (SOEs)

No.	Company name	Representing Entity	BOD names	Position	Government (Public - Local), Company or Independent	Ownership%	BOD Position (director, member, independent member)		
							Director	Member	Independent member
1	Erdenes Mongol LLC	Cabinet Secretariat of Government of Mongolia	B.Daajamba	Deputy Head					
		Ministry of Environment and Tourism	Ts.Tsengel	Secretary of State					
		Ministry of Finance	E.Altanzul	Head of the General Budget Policy and Planning Division					
		Cabinet Secretariat of Government of Mongolia	E.Bat-Ider	Head of Monitoring and Evaluation and Internal Audit Department					
		Ministry of Mining and Heavy Industry	B.Batkhuu	Head of the International Cooperation Department	Public	90%		+	
2	Shivee Ovoo LLC	Erdenes Mongol LLC	Ts.Tumentsogt	Chief Executive Director	+	75%		+	
		Erdenes Mongol LLC	B.Ariunbold	First Deputy Head	Public	90%	+		
		Erdenes Mongol LLC	S.Tselmeg	Deputy Head	Public	90%		+	
		Erdenes Mongol LLC	D.Bold	Head	Public	90%		+	
		Ministry of Mining and Heavy Industry	B.Batkhuu	Head of the International Cooperation Department	Public	90%		+	
		Erdenes Mongol LLC	J.Tumurpurev	Head	Public	90%		+	
		Gobi Karavan LLC	J.Purevbaatar	Head of Business Development Department		10%		+	
		Retired	D.Batsukh	Retired	Independent	0%			+
		The Mongolian University of Science and Technology, School of Geology and Mining Engineering	D.Dondov	Advisory Professor	Independent	0%			+
		Parliamentary office	Ts.Tsolmon	Secretary General	Independent	0%			+
3	Baganuur LLC	Ministry of Energy	Z.Mendsaikhan	Secretary of State	+	75%	+		
		Erdenes Mongol LLC	Ts.Tumentsogt	Chief Executive Director	+	75%		+	
		Erdenes Mongol LLC	S.Erdenebulgan	First Deputy Director	+	75%		+	
		Erdenes Mongol LLC	G.Ganbold	Deputy Head of Finance Department	+	75%		+	
		Ministry of Mining and Heavy Industry	G.Nandinjargal	Secretary of State	+	75%		+	
		Ministry of Finance	N.Narangerel	Head of Finance, Risk and Control Department	+	75%		+	
			O.Bazragch	Representative of Mongolian National Coal Corporation LLC	+	21%		+	
			B.Narantsetseg	Representative of Mongolian National Coal Corporation LLC	+	21%		+	
		Zolach LLC	D.Altantsetseg	Director					+
		Mongolin Ermelziel NGO	B.Ochbadrakh	Director					+
			G.Davaajargal	Retired					+
		Ulaanbaatar Audit Corporation LLC	B.Osorgarav	General Director					+

Source : [annexes du Rapport ITIE 2016 de la Mongolie](#), p. 117.

EXEMPLE

Cameroun

Gouvernance d'entreprise

Ci-dessous, un bref aperçu de la gouvernance d'entreprise de la compagnie pétrolière nationale du Cameroun SNH (Société Nationale des Hydrocarbures), assorti d'un lien vers son organigramme.

Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)

Pour la période sous revue, la SNH était encore une société publique, à caractère industriel et commercial, dotée de l'autonomie financière, au terme du décret du 12 mars 1980 portant création de la SNH. La loi du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques fait désormais de la SNH, une société à capital public avec comme unique actionnaire, l'État. Elle a pour missions de promouvoir et valoriser le domaine minier national et de gérer les intérêts de l'État dans le secteur des hydrocarbures. Pour l'accomplissement de ces missions, la SNH est habilitée à :

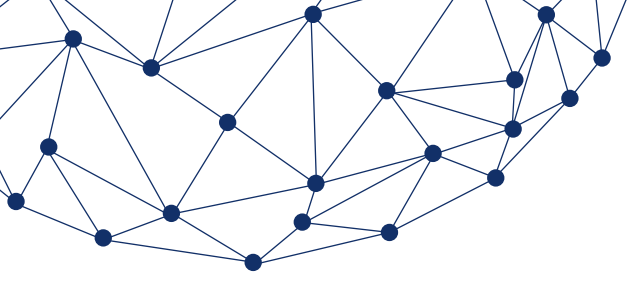
- conduire les études relatives aux hydrocarbures ;
 - collecter et conserver les informations qui s'y Rapportent ;
 - conduire les négociations des contrats pétroliers et gaziers, en liaison avec les départements ministériels en charge des Mines, des Finances, de l'Énergie, de l'Économie, du Commerce et de l'Environnement ;
 - suivre l'exécution des contrats pétroliers et gaziers passés entre l'État et les sociétés intervenant dans le secteur des hydrocarbures ;
 - promouvoir la réalisation d'infrastructures de production, de transport, de traitement et de stockage des hydrocarbures sur le territoire national ;
 - collecter le gaz naturel auprès des sociétés productrices et le transporter vers les industries, les producteurs d'électricité, les autres clients éligibles, les sociétés de distribution et les sites de traitement ;
-
- conclure, en tant que de besoin, des accords avec les sociétés exerçant dans le domaine de la production, du transport, de la distribution, de la transformation ou du stockage des hydrocarbures installées au Cameroun ;
 - contribuer à la formulation et à la mise en œuvre par l'État, de sa politique de gestion du secteur aval des hydrocarbures ; et
 - accomplir avec le Ministère en charge des finances toutes les opérations financières.

La SNH est placée sous la tutelle de la Présidence de la République qui en assure la supervision ; elle est gérée par un Conseil d'Administration qui a la charge de concevoir les stratégies et de mettre en œuvre les plans opérationnels. La composition du Conseil d'Administrations ainsi que l'organigramme de la SNH sont disponibles sur son site web : <http://www.snh.cm/index.php/fr/presentation-de-la-snh/organigramme>.

La SNH déroule ses missions sur la base d'un plan de développement quinquennal, décliné en plans d'actions annuels et dispose d'une autonomie financière pour la gestion de ses activités.

La SNH est en réalité un groupe qui détient des participations dans diverses sociétés du secteur pétrolier, parapétrolier et connexe. Le portefeuille de la SNH compte 14 Entreprises dont le détail se présente dans la Section 4.1.5.4.

Source : [Rapport ITIE 2017 du Cameroun](#), p. 48-49.



Diffusion et utilisation des données

En fonction des objectifs définis dans le plan de travail de l'ITIE, de la pertinence au niveau national et de la demande des parties prenantes, les groupes multipartites peuvent avoir diverses occasions de diffuser des informations sur la participation de l'État et d'aider les parties prenantes à utiliser et analyser les données. Les parties prenantes au gouvernement trouveront peut-être intéressant de déterminer si les revenus provenant des entreprises d'État sont en phase avec la performance de l'entreprise, et d'utiliser les données comme preuves sur lesquelles fonder les réformes clés, que ce soit vers des objectifs socio-économiques ou de corporatisation. Les acteurs du suivi public peuvent analyser les informations divulguées pour mieux comprendre la gestion de larges parts des revenus et actifs extractifs au nom des citoyens.

Rapports thématiques sur la transparence des entreprises d'État en RDC. Les questions touchant à la participation de l'État dans le secteur extractif de la RDC ont suscité un vaste débat public, principalement au sujet de la gestion des licences extractives par la GÉCAMINES, la plus grande entreprise minière d'État. D'autres entreprises d'État ont également attiré l'attention du public sur ce que certains considèrent comme un manque de transparence dans leur gestion des revenus gouvernementaux, suite à la publication de rapports et d'analyses de la société civile⁶. Le Groupe multipartite a discuté des résultats et recommandations de ces études et a convenu d'en examiner les conclusions et d'améliorer les divulgations des entreprises d'État par le biais du rapportage ITIE. Pour la première fois, l'ITIE RDC a pu avoir accès aux états financiers 2016 de neuf entreprises extractives d'État, et ils ont été analysés par des consultants externes.



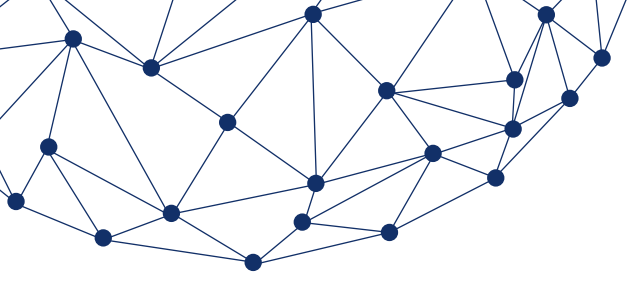
Source : Rapport ITIE supplémentaire ITIE 2016 de la RDC.

6. TCC (novembre 2017), « A State Affair: Privatising Congo's Copper Sector », <https://www.cartercenter.org/news/pr/drc-110317.html> ; Global Witness (juillet 2017), « Regime cash machine:How the Democratic Republic of Congo's booming mining exports are failing to benefit its people », <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/democratic-republic-congo/regime-cash-machine/>, consulté en novembre 2018.

L'analyse publiée par l'ITIE RDC a constaté que la plupart des états financiers n'avaient pas été audités et qu'il y avait des incohérences dans les types de documents fournis par les entreprises d'État. L'analyse des états financiers a également montré que i) les entreprises d'État n'ont pas systématiquement transféré les parts des revenus extractifs revenant au Trésor public conformément au cadre réglementaire, ii) la principale entreprise d'État n'a pas respecté les règles en vigueur en matière de vente des actifs de l'État dans ses opérations de joint-ventures, iii) les entreprises d'État menaient leurs activités malgré des pertes tous les ans, et iv) la GÉCAMINES avait contracté des prêts commerciaux auprès de sociétés privées, y compris le négociant de matières premières Trafigura et le plus grand projet minier de la RDC, Tenke Fungurume. En avril 2020, le Groupe multipartite préparait un rapport de suivi sur la participation de l'État pour apporter des éclaircissements supplémentaires sur les divulgations aux termes de l'Exigence 2.6.



Source : Rapport ITIE supplémentaire ITIE 2016 de la RDC.



Ressources supplémentaires

- ITIE (2018), « Upstream Oil, Gas and Mining SOE Governance Challenges », <https://eiti.org/fr/node/9910>
- Banque mondiale (2014), « Corporate Governance of State-Owned Enterprises: A Toolkit », <http://documents.worldbank.org/curated/en/228331468169750340/Corporate-governance-of-state-owned-enterprises-a-toolkit>
- OCDE (2017), « Preventing Corruption and Promoting Integrity in State-Owned Enterprises: Highlights », <https://www.oecd.org/corporate/SOEs-and-corruption-what-are-the-risks-and-what-can-be-done-highlights.pdf>
- NRGi (2015), « State Participation and State-Owned Enterprises: Roles, Benefits and Challenges », https://resourcegovernance.org/sites/default/files/nrgi_State-Participation-and-SOEs.pdf
- NRGi (2018), « Guide relatif aux déclarations des entreprises publiques du secteur extractif », <https://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/guide-relatif-aux-declarations-des-entreprises-publiques-du-secteur>
- FMI (mars 2007), « Manuel sur la transparence des finances publiques », <https://www.imf.org/fr/Publications/Manuals-Guides/Issues/2016/12/31/Manual-on-Fiscal-Transparency-2007-20556h>
- FMI (janvier 2019), « Fiscal Transparency Initiative : Integration of Natural Resource Management Issues », <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2019/01/29/pp122818fiscal-transparency-initiative-integration-of-natural-resource-management-issues>



Extractive Industries
Transparency Initiative

Rådhusgata 26
0151 Oslo
Norway

+47 222 00 800
secretariat@eiti.org
eiti.org